

L'assistance aux formalités modifications

La C M A de l'Ariège vous accompagne dans la transformation de votre Entreprise Industrielle en Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée

► Objectif

Accompagner et assister le chef d'entreprise dans toutes les modifications administratives obligatoires pour une transformation en EIRL et délivrer les extraits modifiés d'inscription au répertoire des métiers.

► Bénéficiaires

Tous les chefs d'entreprise du secteur des métiers en entreprise individuelle.

► Prestation

Pour toute modification obligatoire, concernant le changement de statut,

la CMA vous apporte :

- un conseil pour bien appréhender la déclaration d'affectation du patrimoine,
- l'information sur les pièces à fournir,
- l'assistance lorsque le dossier est incomplet.

La CMA vous délivre :

- les récépissés avec les modifications effectuées.

La CMA transmet :

- la formalité aux organismes partenaires.

► Modalités

Sur rendez-vous à Foix
Par courrier

► Références

Le Centre de Formalité de la CMA est le seul reconnu par l'INSEE, l'URSSAF, le RSI, les Services fiscaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Greffe du Tribunal de commerce pour les entreprises dont une activité relève du secteur des métiers

► Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège

Tél. : 05.34.09.79.03

Centre de Formalités des Entreprises et Répertoire des Métiers

Courriel : b.rincon@cm-ariège.fr

m.gadal@cm-ariège.fr

j.rouzaud@cm-ariège.fr

Internet : www.cm-ariège.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Ariège

Chef d'entreprise : développement, promotion, modernisation